



MONSIEUR ETIENNE GUYOT
PREFET DE LA REGION OCCITANIE
1 PLACE SAINT-ÉTIENNE
31038 TOULOUSE CEDEX 09

Toulouse, le 18 mars 2020

OBJET : COVID-19

Monsieur le Préfet de région,

La France, et le monde dans son ensemble, est aujourd'hui traversée par une crise sanitaire sans précédent. Les annonces du Président de la République, lundi 16 mars 2020, suivies par les explications plus précises du Ministre de l'Intérieur démontrent la gravité de la situation pour la population et les salarié.e.s.

Notre organisation a pris la mesure de cette crise sanitaire. Conscient de notre responsabilité, nous avons pris nombre de mesures pour protéger les salariés du Comité régional CGT Occitanie. Les salarié.e.s sont confiné.e.s chez eux et rémunéré.e.s.

Nous avons communiqué auprès de nos structures départementales, et celles-ci ont fait de même avec leurs salariés, leur unions locales et les syndicats de leurs départements respectifs.

Toutes nos structures territoriales sont aujourd'hui fermées et maintiennent des permanences téléphoniques pour répondre aux inquiétudes, légitimes, des salarié.e.s. Notre devoir d'information et de vigilance restent, bien entendu, en éveil.

Si nous nous permettons aujourd'hui de vous écrire, ce n'est pas dans un objectif de polémique alors que nous devons tous œuvrer dans le même sens pour endiguer, combattre et vaincre ce virus !

Néanmoins, nous tenions à vous alerter, en tant que premier représentant de l'Etat en Occitanie, sur plusieurs points qui ne peuvent perdurer.

Au vu de tous les dires des experts médicaux, le pic de contamination n'est pas encore atteint. Alors, comment comprendre que les situations soient aussi disparates, selon les départements, selon les entreprises. En effet, nos Unions départementales nous ont alerté des remontées de nombreux syndicats sur le manque de mesures prises dans leurs entreprises respectives, souvent au seul bon vouloir de leurs employeurs !

Comité Régional CGT Occitanie

7 place du Fer à Cheval - 31300 Toulouse - ☎ 05 61 23 35 52
Maison des Syndicats 474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier ☎ 04 67 15 91 74
crct.occitanie@orange.fr

Emmanuel MACRON a expliqué que seules les activités « essentielles à la continuité de la vie de la Nation » continueraient à fonctionner, avec toutes les mesures de sécurité nécessaires. Force est de constater que nous sommes loin du compte. Nous voulons bien entendre que beaucoup d'employeurs manquent réellement d'information afin de respecter leurs obligations légales et spécifiques dans cette situation de crise, mais il est de la responsabilité de l'Etat de régler cela !

Vous, et vos services, devez faire appliquer les décisions prises, de la manière la plus stricte qui soit, en ordonnant la fermeture des entreprises non « essentielles à la continuité de la vie de la Nation ».

Ce combat contre la propagation de ce virus est un combat collectif de tous les instants. Seules ces décisions peuvent protéger les salarié.e.s, leurs familles et leur environnement proche.

Beaucoup de salarié.e.s se voient dans l'obligation de faire valoir leur droit de retrait devant la surdité de certains employeurs, et pas des moindres !

De plus, nos Unions départementales nous font également remonter le manque d'information concernant l'impact précis des mesures prises pour les TPE et, surtout, pour les salarié.e.s les plus précaires.

Néanmoins, un nombre important de salarié.e.s continuent leur activité pour les secteurs « essentiel à la continuité de la vie de la Nation » : dans la santé, l'aide à domicile, les secours, le social, la sécurité, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ... sans oublier les salarié.e.s des commerces et grandes surfaces.

Là aussi, de nombreuses questions se posent quant à l'application réelle des consignes et des moyens alloués à ces personnels. Il nous remonte, malgré les déclarations en boucle dans les médias affirmant le contraire, un manque de moyens mis à disposition sur des outils de travail pourtant primordiaux, comme des masques de protection, des gants, des gels hydroalcooliques ou encore des respirateurs.

N'est-il pas urgent de réfléchir à la possibilité que certaines entreprises régionales réorientent leurs productions, en garantissant la sécurité des salarié.e.s, cela va de soi, pour que, par exemple, les entreprises de la filière textile puissent confectionner des masques ou celles de la filière pharmaceutique des gels hydroalcooliques ?

De plus, nous sommes alertés par nombres de salariés des établissements sanitaires et médico-sociaux du département concernant la garde de leurs enfants. En effet, certains établissements scolaires exigent que les 2 parents soient des « personnels indispensables ».

L'ARS nous a confirmé que les consignes n'exigent pas que les 2 parents soient personnels soignants ou médico-sociaux. Nous nous sommes donc rapprochés du rectorat afin de rappeler aux directions les modalités de prises en charge des personnels soignants et médico-sociaux. Par ailleurs, nous avons également alerté sur la nécessité de rendre accessible ce dispositif de garde aux personnels sous-traitants indispensables à la bonne marche des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Quoi qu'il en soit, vos services doivent faire le nécessaire de manière urgente pour ces agents, ces salariés qui sont en première ligne, en veillant aux abus et injonctions disproportionnés de certaines directions.

Un autre problématique sur laquelle nous souhaitons vous alerter est la continuité pédagogique. Le ministre de l'Education nationale a assuré que "tout est prêt" afin de permettre la continuité pédagogique des élèves en cette période. La réalité est toute autre. Nous observons que l'Espace Numérique de Travail "ENT" fonctionne avec de très grandes difficultés. Celui-ci est géré par la Région Occitanie mais étant donné l'engagement de l'Etat, nous vous demandons de bien vouloir porter aides techniques auprès de la Région Occitanie afin d'assurer cet engagement de l'Etat. Cette expérience malheureuse devra permettre, à l'avenir, de poser les choses un peu plus sérieusement sur cet ENT. Et nous considérons que l'Etat doit veiller à sa qualité et à ses capacités techniques.

Comme nous le disions en préambule, nous n'avons pas l'objectif de polémiquer. Mais, depuis des années, notre organisation syndicale dénonce les manques de moyens humains et d'équipement dans les hôpitaux. Malheureusement, cette actualité dramatique fait ressortir cette réalité de façon incompréhensible pour grand nombre de Français ! Il y aura un temps d'après où nous aurons à nous exprimer sur cette terrible crise et cela va nous permettre de mettre encore plus en avant nos propositions en matière de système de santé publique, de son financement et du financement de notre protection sociale en général.

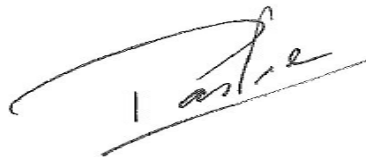
Cela remet au centre de notre société la question de nos services publics ainsi que de notre système de production et de circuit court, portant la nécessité de sanctuariser des secteurs stratégiques répondant à des besoins fondamentaux, en l'espèce de médicaments, matériels médicaux, et plus largement ...

Bref, il est urgent que les directions d'hôpitaux, les décideurs au plus haut niveau, cessent cette fuite en avant et mesure que la santé est un bien et pouvoir travailler dans ce domaine avec tous les moyens nécessaires est une obligation ! Il est temps de soigner les salarié.e.s, les patient.e.s, et de ne plus soigner les déficits !

Heureusement, et la CGT tient à les saluer, l'engagement sans faille de tous les agents hospitaliers, infirmier.e.s, médecins et personnels paramédicaux permettra de gagner la bataille contre le coronavirus.

A ce jour, nous-mêmes ne recevons que parcellairement les informations, glanées par notre organisation ici ou là. Il nous semble, dans ce combat commun au niveau de notre région, indispensable que notre organisation soit informée des mesures prises par les pouvoirs publics et des directives, décrets, communiqués.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet de région, mes respectueuses salutations,



Lionel PASTRE

Secrétaire régional CGT Occitanie

Comité Régional CGT Occitanie

7 place du Fer à Cheval - 31300 Toulouse - ☎ 05 61 23 35 52
Maison des Syndicats 474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier ☎ 04 67 15 91 74
crcgt.occitanie@orange.fr